

**Délibération n°2022-04-11a**

Réf. Nomenclature « Actes » : 1.4

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**Autorisation contractualisation entre le SYTTOM et  
Éco-mobilier pour la filière articles de bricolage et de jardin**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	65
Pouvoirs	16
Votants	81

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Marilou Padilla Ratelade** est nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

**Délibération n°2022-04-11a**

*Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire préservé » soucieux de protéger et de valoriser ses richesses et un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté ;*

Le président rappelle que depuis le 21 avril 2022, Éco-mobilier a été agréé par l'Etat pour prendre en charge la collecte et le recyclage des articles de bricolage et de jardin.

Plus de 100 000 tonnes d'articles de bricolage et de jardin sont jetés chaque année en France. Éco-mobilier va prendre en charge la fin de vie de l'ensemble des articles de bricolage et de jardin. Avec la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), les articles de bricolage et de jardin sont soumis à la Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Ils doivent être triés pour favoriser leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.

Sur notre territoire, les 8 déchèteries de Haute-Corrèze Communauté seront équipées dès le début de l'année 2023 pour trier et collecter les articles de cette filière selon les préconisations de l'éco-organisme.

Sur le Département de la Corrèze, le SYTTOM (Syndicat de Transport et Traitement des Ordures Ménagères) est l'organisme qui doit contractualiser avec l'éco-organisme Éco-mobilier pour la mise en place de cette filière sur nos 8 déchèteries.

Il convient aujourd'hui d'autoriser la mise en œuvre de ce projet.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le SYTTOM à contractualiser avec Eco mobilier pour la mise en place de la filière de réemploi et recyclage des articles de bricolage et de jardin;
- **AUTORISE** le Président à signer tous document afférent à cette délibération.

A l'unanimité	
Votants	81
Pour	81
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la  
sous-préfecture,

À Ussel, le 29 septembre 2022

Le président,  
Pierre Chevalier

